



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 6 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 6^e jour du mois d'octobre 2017, à 14 h 30 sous la présidence du maire, Monsieur Paul-Arthur Blais.

Sont présents : Mme Gina Samson
MM. Frédéric Delarosbil
Alain Delarosbil
Christian Grenier

Sont absents : Messieurs Hébert Huard et Rémi Whittom.

Sont également présents : Monsieur Paul Langlois, directeur général, Me Karen Loko, greffière et Madame Annie Chapados, directrice des finances et de la trésorerie.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, ouvre la séance à 14h45 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, constate que le quorum est atteint.

2017-10-328 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Paul-Arthur Blais, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de document et de correspondance
5. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017
6. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres 21-09-06-10-017 pour la réalisation du parc de stationnement sur la rue Saint-Pie X
7. Identification de l'adjudicataire de l'appel d'offres 21-09-06-10-017 pour la conception, la planification et la réalisation d'un bâtiment de service sur le Banc-de-pêche-de-Paspébiac
8. Autorisation à conclure des protocoles d'entente dans le cadre du développement stratégique du Banc-de-pêche-de-Paspébiac
9. Autorisation d'une entente portant sur une participation financière de la société Unipêche MDM Ltée au projet de la réfection sanitaire (aqueduc et égout) de la rue du Banc
10. Embauche d'un préposé au Complexe sportif

11. Débit poste de pompage
12. Uniformisation des contrats des cadres de la Ville
13. Affaires nouvelles
14. Période de questions
15. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Aucun

2017-10-329 5- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017

Il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 octobre 2017 soit approuvé tel que rédigé.

Adoption unanime

2017-10-330 6- IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES 21-09-06-10-017 POUR LA RÉALISATION DU PARC DE STATIONNEMENT SUR LA RUE SAINT-PIE-X

ATTENDU QUE la Ville a lancé le 21 septembre 2017 un appel d'offres numéro 21-09-06-10-017 pour la réalisation du parc de stationnement sur la rue Saint-Pie-X;

ATTENDU QUE les soumissions devaient être présentées au bureau de la direction générale au plus tard le vendredi 6 octobre 2017 à midi ;

ATTENDU QUE un seul soumissionnaire a déposé une offre de service dans les délais requis et a été jugée conforme;

ATTENDU QU'un comité composé de trois (3) personnes a été formé et s'est réuni le vendredi 6 octobre 2017 afin d'analyser l'offre reçue;

ATTENDU QUE la seule firme retenue est la société Eurovia-Québec inc.;

ATTENDU QUE la société Eurovia-Québec inc. a fait une offre de prix de quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-quatre dollars (89 324 \$), avant les taxes applicables;

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent unanimement la société **Eurovia-Québec inc.** comme adjudicataire de l'appel d'offres 21-09-06-10-017;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** :

QUE le conseil identifie la société **Eurovia-Québec inc.** comme l'adjudicataire de l'appel d'offres 21-09-06-10-017 et autorise la direction générale à définir le protocole d'entente pour la réalisation du parc de stationnement sur la rue Saint-Pie-X avec la société **Eurovia-Québec inc.**, dans le

respect des lois et règlements en vigueur relatifs à l'adjudication contractuelle, pour un montant maximum de quatre-vingt-neuf mille trois cent vingt-quatre dollars (89 324 \$), avant les taxes applicables;

QUE la réalisation du parc de stationnement sur la rue Saint-Pie-X soit financée à 50% par le fonds de roulement et à 50% par l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au 31 décembre 2016.

Adoption unanime

2017-10-331 7- IDENTIFICATION DE L'ADJUDICATAIRE DE L'APPEL D'OFFRES 21-09-06-10-017 POUR LA CONCEPTION, LA PLANIFICATION ET LA RÉALISATION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE SUR LE BANC-DE-PÊCHE-DE-PASPÉBIAC

ATTENDU QUE la Ville a lancé le 21 septembre 2017 un appel d'offres numéro 21-09-06-10-017 pour la conception, la planification et la réalisation d'un bâtiment de service sur le Banc-de-pêche-de-Paspébiac;

ATTENDU QUE les soumissions devaient être présentées au bureau de la direction générale de la Ville au plus tard le vendredi 6 octobre 2017 à midi;

ATTENDU QU'une seule firme a déposé une offre de service dans les délais requis et a été jugée conforme;

ATTENDU QU'un comité composé de trois (3) personnes a été formé et s'est réuni le vendredi 6 octobre 2017 afin d'analyser l'offre reçue;

ATTENDU QUE la seule firme retenue est la société Cevico Inc;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire a fait une offre de prix d'un montant de six cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois dollars (657 883 \$) avant les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres :

ATTENDU QUE les membres du comité de sélection recommandent unanimement la société **Cévico inc.** comme l'adjudicataire de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil identifie la société **Cévico inc.** comme l'adjudicataire de l'appel d'offres 21-09-06-10-017 et autorise la direction générale à définir le protocole d'entente pour la conception, la planification et la réalisation d'un bâtiment de service sur le Banc-de-pêche-de-Paspébiac avec la société **Cévico inc** sous réserve de l'obtention d'un financement et du remboursement des assurances, pour un montant maximum de six cent cinquante-sept mille huit cent quatre-vingt-trois dollars (657 883 \$) avant les taxes applicables.

Adoption unanime

2017-10-332 8- AUTORISATION À CONCLURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DU BANC-DE-PÊCHE-DE-PASPÉBIAC

ATTENDU QUE la Ville doit assurer une planification harmonieuse du développement du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac;

ATTENDU QUE la Ville souhaite bénéficier des différents programmes gouvernementaux en vigueur afin d'assurer un développement optimum et minimiser les coûts générés par l'exploitation du site du Banc-de-pêche;

ATTENDU QUE la Ville a besoin d'une étude professionnelle afin de documenter et orienter le projet de développement et ainsi le rendre admissible à différents programmes gouvernementaux;

ATTENDU QU'un Plan stratégique de développement du Banc-de-pêche-de-Paspébiac avait été présenté en septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par et appuyé par que le conseil autorise la direction générale et la direction de la trésorerie et des finances à conclure deux protocoles d'entente :

- Un protocole d'entente avec Monsieur Jean-Paul Desjardins (9102-6229 Québec inc.) pour la réalisation du volet « Planification et marketing stratégiques » du Plan stratégique de développement du Banc-de-pêche-de-Paspébiac pour un montant maximal de dix-huit mille sept cents dollars (18 700\$), avant les taxes applicables;
- Un protocole d'entente avec la société OPTION Aménagement pour la réalisation du volet « Aménagement » du Plan stratégique de développement du Banc-de-pêche-de-Paspébiac pour un montant maximal de quatorze mille dollars (14 000\$), avant les taxes applicables.

REPORTÉ

2017-10-333 9- AUTORISATION D'UNE ENTENTE PORTANT SUR UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ UNIPÊCHE MDM LTÉE AU PROJET DE LA RÉFECTION SANITAIRE (AQUEDUC ET ÉGOUT) DE LA RUE DU BANC

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac est en train de finaliser le projet de réfection du réseau d'aqueduc et d'égout de la rue du Banc afin de servir l'ensemble des résidents du Banc-de-Pêche;

ATTENDU QUE la nouvelle usine de la société Unipêche MDM Ltée doit être desservie par un service d'aqueduc et d'égout;

ATTENDU QUE la direction et le conseil d'administration de la société UniPêche MDM Ltée se sont engagés à participer financièrement au projet de réfection du réseau de la rue du Banc;

ATTENDU QUE la Ville entend inscrire la participation d'Unipêche MDM Ltée dans le montage financier du projet de la rue du Banc;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil municipal autorise la direction générale à établir un protocole d'entente avec la société Unipêche MDM Ltée visant sa participation financière d'un montant de deux cent mille dollars (200 000 \$) au projet de réfection du réseau sanitaire de la rue du Banc.

Adoption unanime

Monsieur Frédéric Delarosbil s'est retiré des délibérations et s'est abstenu de voter pour éviter tout conflit d'intérêts.

2017-10-334 10- EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ RÉGULIER SAISONNIER AU COMPLEXE SPORTIF

CONSIDÉRANT QUE par résolution 2017-09-302 adoptée le 21 septembre 2017, le conseil a autorisé la direction générale à ouvrir un poste de préposé régulier saisonnier sur une base de vingt-six (26) semaines;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'affichage interne du poste, deux employés de la Ville ont présenté leurs candidatures dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'un mandat sera confié à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) afin de mener un processus de qualification pour l'embauche d'un préposé régulier saisonnier au Complexe sportif;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Madame Gina Samson** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** qu'un mandat soit confié à la FQM visant à mener un processus de qualification pour le poste précité et que la direction générale soit autorisée à conclure l'entente avec la FQM.

Adoption unanime

2017-10-335 11- PROPOSITION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'INGÉNIERIE RELATIF À L'IDENTIFICATION DES SOURCES D'EAUX PARASITES ET LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE CONCEPTION D'UN POSTE DE POMPAGE

ATTENDU QUE les ministères du Développement Durable, de l'Environnement et de Lutte contre les changements climatiques et celui des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) ont signalé les trop-plein de débordement au poste de pompage de la rue Chapadas Sud;

ATTENDU QUE le MAMOT, à travers la programmation TECQ, permet à la Ville d'entreprendre les études et correctifs pour résoudre les problèmes du poste de pompage sur le versant sud de la rue Chapados;

ATTENDU QUE cette situation cause des désagréments aux citoyens habitant la zone environnante;

ATTENDU QU'il y a urgence à trouver une solution;

ATTENDU QUE la Ville souhaite confier un mandat pour la réalisation d'une étude d'ingénierie visant à identifier les sources d'eaux parasites (infiltration et captage) et à déterminer le débit de conception du poste de pompage de la rue Chapados Sud à la société ARPO Groupe-conseil;

ATTENDU QUE la firme a répondu positivement à l'offre de la Ville et a fait une proposition de services;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** que le conseil autorise la direction générale en collaboration avec la directrice de la Trésorerie et des finances à conclure un contrat de services professionnels avec la société ARPO Groupe-conseil pour la réalisation de l'étude précitée, pour un montant maximum de vingt-et-un mille six cent cinq dollars (21 605\$).

Adoption unanime

2017-10-336 12- UNIFORMISATION DES CONTRATS DES CADRES DE LA VILLE

ATTENDU QU'un protocole d'entente est en vigueur entre les cadres et la Ville de Paspébiac depuis décembre 2015;

ATTENDU QUE la Fédération des Municipalités du Québec (FQM) a élaboré un contrat-type pour les cadres et officiers municipaux;

ATTENDU QUE la Ville souhaite généraliser ce modèle de contrat à l'ensemble de ses cadres et ainsi uniformiser leurs conditions de travail;

ATTENDU QU'une rencontre du comité de relations de travail pour les cadres (CRT-cadres) a été tenue le mercredi 4 octobre 2017;

ATTENDU QU'il a été convenu que les conditions de travail des cadres soient harmonisées rétroactivement au 14 août 2017;

ATTENDU QUE les conditions de travail des cadres de la Ville sont désormais régies par leur contrat de travail et tout avenant au contrat de travail, l'Entente Collective en vigueur depuis décembre 2015 et la Convention collective entre la Ville de Paspébiac et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Paspébiac (CSN);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par **Monsieur Christian Grenier** et appuyé par **Monsieur Alain Delarosbil** et résolu que le conseil adopte la recommandation du CRT-cadres visant à uniformiser les conditions de travail des cadres de la Ville de Paspébiac rétroactivement au 14 août 2017.

Adoption unanime

13- AFFAIRES NOUVELLES

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-10-337 15- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 15h30.

